

## DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

---

### SERVICES DE

*L'étude sur le recrutement des travailleurs marocains à l'étranger et sur le recrutement des travailleurs étrangers au Maroc*

---

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX  
N° : OIM/Rabat/RFQ/2019/011**

**Mission :** *Rabat, Maroc*

**Nom du Projet :** *Projet régional « Protéger les travailleurs en mouvement dans la région MENA »*

**OTP:** *LM.0340.MA10.51.01.001*

**Titre des Services :** *Étude sur le recrutement des travailleurs marocains à l'étranger et sur le recrutement des travailleurs étrangers au Maroc*



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

## **Demande d'offre de Prix**

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée **I'OIM**) se propose d'engager des Prestataires de service pour le *Projet régional « Protéger les travailleurs en mouvement dans la région MENA »* pour laquelle cette demande d'offre de prix est publiée.

L'**OIM** invite les prestataires de service- à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : *Étude sur le recrutement des travailleurs marocains à l'étranger et sur le recrutement des travailleurs étrangers au Maroc*. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM sis à 11 rue ait ourir, Souissi, Rabat ou par courrier électronique [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int) en indiquant en objet « Etude MIRAC » au plus tard le *25 août 2019 à minuit*. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

[Natsuko FUNAKAWA](#)

*Chargée de programme*

## Table des Matières

**Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils .....3**

**Section II. Termes de référence .....6**

### **Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils**

#### 1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

#### 2. Manœuvres **collusoires**, frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

#### 3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des **clarifications** sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse [sessalhi@iom.int](mailto:sessalhi@iom.int) .

#### **4. Préparation des Propositions**

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
  - a) la Proposition technique, et
  - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en MAD
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

#### **5. Proposition technique**

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
  - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
  - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
  - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
  - d) Le CV du personnel professionnel proposé
  - e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

#### **6. Proposition financière**

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

#### **7. Évaluation**

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

## **8. Attribution du Marché**

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du *10 septembre 2019*.

## **Section II. Termes de référence**

### **Étude sur le recrutement des travailleurs marocains à l'étranger et sur le recrutement des travailleurs étrangers au Maroc** *Projet régional « Protéger les travailleurs en mouvement dans la région MENA »*

#### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

##### **1. Contexte :**

Traverser les frontières pour travailler est parmi les principales motivations pour la migration internationale. Cette dernière peut être encouragée par les inégalités économiques, la recherche d'emploi ou par une combinaison de plusieurs autres facteurs. En effet, Les crises économiques, politiques et environnementales ou le vieillissement des populations dans certaines parties du monde sont autant de facteurs qui influencent la migration de la main-d'œuvre. Ainsi, sur les 258 millions de migrants internationaux, 164 millions sont des travailleurs migrants (OIT, 2018), parmi eux près de 21 millions (OIT, 2017) sont piégés dans des conditions de travail forcé générant 150 millions de dollars de profit pour les autres parties (Ibid.).

Etant confrontés à diverses difficultés pour accéder au marché du travail formel, les travailleurs migrants se voient souvent forcés d'opter pour le secteur informel. Et pour cause, la plupart des travailleurs possédant une connaissance limitée des lois et de leurs droits font fréquemment le choix de passer par des agents de recrutement ou de canaux informels pour se rendre à l'étranger. Cette industrie du recrutement, en grande partie non réglementée, crée un climat prédateur pour les travailleurs migrants dans lequel l'exploitation et les violations des droits de l'homme prospèrent. Beaucoup doivent payer dans leur pays d'origine divers frais, parfois facturés par des intermédiaires de recrutement ou se voient confisquer leur passeport afin de les empêcher de fuir. Certains se retrouvent également en situation irrégulière à l'étranger en ne prolongeant pas leur visa, en violant les lois du travail ou en quittant leur employeur et leur lieu de travail désignés.

Autant de pratiques qui vont à l'encontre des conventions internationales et des lois nationales de nombreux pays et qui mettent à mal l'aspect développement de la migration de travail. En effet, une mobilité de main d'œuvre sécurisée et durable est un facteur essentiel pour le développement économique tant pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'origine et d'accueil. Ainsi, assurer la protection des droits des migrants s'est imposé comme un enjeu crucial pour bon nombre de pays, à l'instar du Maroc – pays d'origine et de transit pour les migrants qui souhaitent s'installer en Europe mais également pays de destination depuis plusieurs années – en vertu de sa nouvelle politique migratoire fondée sur les droits de la personne de 2013. Le Royaume est soucieux de contribuer à la protection des travailleurs marocains souhaitant travailler à l'étranger mais aussi de lutter contre l'exploitation des travailleurs étrangers sur son territoire, et ce, en favorisant des pratiques de recrutement éthiques.

##### **2. Objectif de la consultation et offre de service :**

L'objectif de la mission est l'élaboration d'une étude en deux volets dans le cadre du projet régional « Protéger les travailleurs en mouvement dans la région MENA » dont l'objectif est de contribuer à la protection des travailleurs migrants en mouvement à travers la promotion de pratiques de recrutement éthiques. Ce projet est mis en œuvre dans trois pays de la région MENA : l'Égypte, la Jordanie ainsi que le Maroc.

Le/la consultant-e ou l'équipe de consultant-e-s aura pour mission de réaliser une étude du processus de recrutement dans le pays d'origine des migrants en deux volets. Un premier volet

ciblera la situation des travailleurs marocains (avant leur départ pour l'étranger) et un second volet ciblera la situation des travailleurs étrangers (avant leur départ pour le Maroc).

➤ Volets de l'étude :

- Volet 1 : D'identifier les procédures et pratiques de recrutement des travailleurs marocains avant leur départ à l'étranger (que ce soit pour obtenir des informations ou pour obtenir un emploi), leur profil, le rôle des parties prenantes intervenant dans ce processus (agences gouvernementales de recrutement, agences privées de recrutement accréditées et non accréditées, réseau de recrutement) ainsi que l'impact que peuvent avoir ces parties prenantes sur leurs conditions de vie. Trois destinations majeures pour les travailleurs marocains sont à déterminer comme cibles principales pour ce volet d'étude.
- Volet 2 : D'identifier les procédures et pratiques de recrutement des travailleurs étrangers au Maroc avant leur départ du pays d'origine (que ce soit pour obtenir des informations ou pour obtenir un emploi), leur profil, le rôle des parties prenantes intervenant dans ce processus (agences gouvernementales de recrutement, agences privées de recrutement accréditées et non accréditées, réseau de recrutement) ainsi que l'impact que peuvent avoir ces parties prenantes sur leurs conditions de vie. Un pays d'origine de travailleurs étrangers résident au Maroc est à déterminer en concertation avec le gouvernement marocain pour cibler ce volet d'étude.

➤ Objectifs de l'étude :

- Appuyer le gouvernement marocain à créer un système de suivi à travers l'identification du fonctionnement du processus de recrutement et à formuler des recommandations en matière de politiques et de pratiques d'application de la loi qui rendraient les intermédiaires, les agences et les employeurs responsables des règles de recrutement ;
- Identifier les défis auxquels les travailleurs migrants sont confrontés durant le processus de recrutement afin de les informer de leurs droits et obligations, et ainsi renforcer leurs capacités à lutter contre les pratiques abusives ;
- Favoriser le recrutement responsable en aidant les acteurs respectueux des pratiques de recrutement éthique.

**3. Prestations et livrables :**

À l'issue de cette consultation, le/la consultant-e ou l'équipe de consultant-e-s devra avoir :

- Élaboré deux rapports d'environ 30 pages chacun (sans annexe). Un sur le processus de recrutement des travailleurs marocains avant leur départ à l'étranger et l'autre sur les travailleurs étrangers au Maroc avant leur départ du pays d'origine. Les rapports formuleront des recommandations et suggestions pour appuyer les acteurs nationaux et locaux à contribuer à la protection des migrants travailleurs et à l'amélioration des pratiques de recrutement éthiques.
- Organisé un atelier de concertation et un atelier de restitution avec les parties prenantes au Maroc, notamment les ministères clés visant : (1) à renforcer les capacités et connaissances de ces derniers en matière de migration de la main d'œuvre et de recrutement éthique et (2) à présenter et à consolider l'étude.

Tous les livrables élaborés par le/la consultant-e, doivent être soumis en français. Les livrables remis à l'OIM doivent être de qualité, soignés et mis en page.

Les tableaux, les cartes et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toute annexe de données supplémentaires doit être soumise en MS Excel avec les données, les tableaux et les graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de l'OIM devraient être respectées pour la bibliographie et les citations éventuelles.

#### **4. Durée de la consultation :**

La consultation s'étalera du 5 septembre au 30 novembre 2019.

##### Calendrier provisoire :

Appel d'offre :	Jusqu'au 25 août
Présélection :	26 - 29 août
Entretiens :	30 août – 3 septembre
Réunion de cadrage / Signature du contrat :	4 - 12 septembre
1 <sup>er</sup> atelier de concertation :	16-30 septembre
Soumission du rapport intermédiaire :	30 octobre
2 <sup>ème</sup> atelier de concertation :	1-15 novembre
Soumission du rapport final :	30 novembre



## 5. Qualifications :

Les qualifications requises sont :

<b>Formation et connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diplôme universitaire.</li><li>- Connaissances et expérience dans le domaine de la migration de travail</li><li>- Connaissances et maîtrise de la thématique migratoire et diaspora.</li><li>- Expérience pratique en travail de recherche.</li></ul>
<b>Langues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Excellente maîtrise du français indispensable (écrit et parlé).</li><li>- Maîtrise de l'anglais est un atout.</li></ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles.</li><li>- Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires.</li><li>- Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.</li></ul>

## 6. Délai de soumission et documents à fournir :

Les prestataires intéressés par cette demande d'offre de prix sont priés d'envoyer au plus tard le **25 août 2019 à minuit** les éléments suivants :

- ✓ Une offre technique (max 8 pages) décrivant la méthodologie proposée pour la présente étude comprenant :
  - La méthodologie à utiliser pour répondre aux questions de recherche ;
  - La justification du choix de la méthodologie proposée ;
  - Description détaillée des activités à entreprendre et des objectifs de chaque activité ;
  - Calendrier de référence pour chaque activité ;
  - Une liste préliminaire des principales parties prenantes à consulter aux fins de l'étude ;
  - Le cas échéant, une liste préliminaire de publications pour revue documentaire ;
  - Les CVs du personnel clé et du personnel impliqué dans la recherche mettant en évidence l'expertise technique et l'expérience de recherche ;
  - Agenda détaillé des rendus
- ✓ Les contacts de trois références professionnelles ;
- ✓ Une lettre de motivation ainsi qu'une liste de tout autre travail réalisé pouvant servir de support à la candidature ;
- ✓ Une offre financière d'une page.